



PARTAGE DES DEPENSES COURANTES DU FOYER

Par **Marie29300**, le **13/03/2011** à **17:10**

comment faire pour que mon conjoint participe plus aux dépenses du ménage. a l'heure actuelle il perçoit entre son salaire et sa pension d'invalidité environ 1800e ET il n'en verse sur le compte joint que 700E - tout mon salaire soit 1600 e est viré sur le compte joint, car je n'ai pas d'autres solutions pour faire face aux dépenses. je précise que nous n'avons plus d'enfants à charge, mais que les prêts pour l'acquisition de notre maison sont toujours en cours ainsi que tous les impôts, edf, assurances etc. nous avons par ailleurs,deux comptes personnels et un compte joint. son compte personnel est dans une autre banque. merci de me répondre

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **18:53**

Requête au JAF pour qu'il contraigne votre mari à verser ce qu'il doit.
Arrêtez d'être une poire en ne mettant rien de côté, en mettant tout votre salaire sur le compte joint.
Mettez-y uniquement la même proportion que lui, soit 600 euros et arrêtez de lui acheter à manger ou tout ce qui le concerne, d'être la bonne poire de service.